



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de l'administration  
et de la modernisation**

**Le Directeur général**

N° 2023 [REDACTED]

*Par courrier*

Paris, le 28 août 2023

Maître,

Par correspondance en date du 25 juillet 2023, vous avez demandé la communication de divers documents relatifs à l'incarcération de M. Tayeb Benabderrahmane au Qatar au cours de l'année 2020, en application des articles L. 311-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

En réponse à votre demande portant sur la communication d'une copie de tout rapport, note ou compte-rendu établi par les services du ministère au sujet de la détention par les services de sécurité du Qatar de M. Tayeb Benabderrahmane, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un compte-rendu de la direction de la communication et de la presse daté du 10 mars 2020 relatif aux interventions de M. Beaudoin Eschapasse.

S'agissant des autres documents auxquels vous avez demandé l'accès, je suis au regret de ne pouvoir donner de suite à votre demande pour les raisons suivantes :

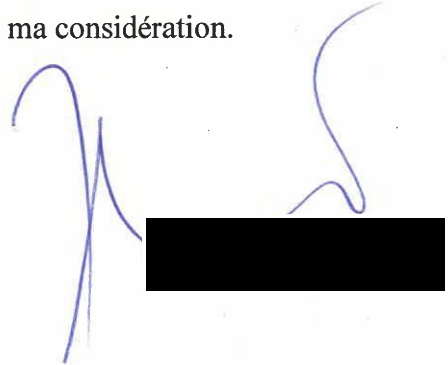
- Communication d'une copie du courriel adressé par M. Beaudoin Eschapasse (à partir de l'adresse [beschapasse@lepoint.fr](mailto:beschapasse@lepoint.fr)) à M. Franck Gellet, ambassadeur de France au Qatar (sur l'adresse [franck.gellet@diplomatie.gouv.fr](mailto:franck.gellet@diplomatie.gouv.fr)), le 3 mars 2020 à 14h15, et de la réponse qui lui a été faite : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères n'identifie aucun document correspondant à votre demande ;

- Communication d'une copie de tous échanges ultérieurs entre M. Beaudoin Eschapasse et les services du ministère au sujet de l'incarcération de M. Tayeb Benabderrahmane, et notamment toute correspondance que ce journaliste a pu échanger avec Mme Selin Uysal, porte-parole du ministère des affaires étrangères : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères n'identifie aucun document correspondant à votre demande ;

*Maître Luke VIDAL  
ASKOLDS AARPI  
26 avenue Kléber  
75116 Paris*

- Communication d'une copie de toutes notes verbales, échanges ou communications intervenues entre les services de l'ambassade de France au Qatar, y compris les services consulaires, et plus généralement les services du ministère et les services du ministère des affaires étrangères du Qatar au sujet de la détention de M. Tayeb Benabderrahmane : ces documents ne sont pas communicables au regard des alinéas c) et f) de l'article L.311-5, 2° du code des relations entre le public et l'administration (« ne sont pas communicables les documents dont la consultation ou la communication porterait atteinte : [...] c) A la conduite de la politique extérieure de la France ; [...] f) Au déroulement des procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures, sauf autorisation donnée par l'autorité compétente »).

Je vous prie de croire, Maître, en l'assurance de toute ma considération.



**Q : Baudouin Eschapasse, journaliste au Point, a contacté jeudi notre poste à Doha puis la DCP sur la situation d'un Franco-algérien qui serait incarcéré sans chef d'inculpation par les autorités qatariennes depuis plus de 45 jours (le journaliste évoque un « fait du Prince »). L'existence de ce « cas très sensible » lui aurait été confirmée par des « sources françaises du renseignement ». Le journaliste demande maintenant une confirmation voire une réaction du Quai d'Orsay. Le poste n'a toutefois aucune information sur le cas décrit par le journaliste.**

par [REDACTED] 10 mars 2020

**Qatar-Éléments du jour-Français de l'étranger**

Question hors PP

Baudouin Eschapasse, journaliste au Point, a contacté jeudi notre poste à Doha puis la DCP sur la situation d'un Franco-algérien qui serait incarcéré sans chef d'inculpation par les autorités qatariennes depuis plus de 45 jours (le journaliste évoque un « fait du Prince »).

L'existence de ce « cas très sensible » lui aurait été confirmée par des « sources françaises du renseignement ». Le journaliste demande maintenant une confirmation voire une réaction du Quai d'Orsay. Le poste n'a toutefois aucune information sur le cas décrit par le journaliste.

**R :**

Nous n'avons pas été informés d'un tel cas.